



Caen, le 06 MARS 2007

Monsieur le Ministre,

La commission de "Modernisation de l'appareil commercial" a rendu ses conclusions sur la réforme de la CDEC le 15 février 2007. Le Syndicat mixte "Caen-Métropole" souhaite, comme il est proposé, apporter sa contribution dans la mesure où il est membre depuis 10 ans de la CDEC au titre de l'E.P.C.I. compétent.

Je voudrais tout d'abord vous faire part de notre satisfaction de voir pris en compte pour l'octroi des autorisations, plusieurs critères, notamment celui de l'aménagement du territoire qui est de la compétence de notre Syndicat.

Dans ce cadre a été élaborée une Charte d'Urbanisme Commercial. Approuvée en février 2003, elle a été signée par la Communauté d'Agglomération "Caen-la-Mer", la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et le Syndicat Mixte des Transports de l'Agglomération Caennaise.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, le Syndicat a d'ailleurs pris, au niveau des statuts, la compétence "Charte d'Urbanisme Commercial", les élus ayant voulu concrétiser tout le travail accompli depuis 10 ans et qui fait de notre Syndicat un partenaire parfaitement reconnu par l'ensemble des acteurs.

Caen-Métropole regroupe aujourd'hui, la Communauté d'Agglomération Caen-la-mer, 9 communautés de communes et 11 communes hors communauté, soit 143 communes pour quelques 340 000 habitants, c'est-à-dire plus de la moitié de la population du Département du Calvados, alors que, lors de sa création en 1987, le Syndicat ne comptait que 50 communes.

L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale sur ce même périmètre de 143 communes tout comme la prise de compétence "Pays", à compter du 1<sup>er</sup> janvier, vont conforter le rôle de notre Syndicat pour définir les objectifs relatifs à l'équipement commercial et artisanal et les localisations préférentielles des implantations.

Nombre de SCoT sont en cours d'élaboration en France. Il serait regrettable que les maîtres d'ouvrage ne puissent faire part de leur point de vue à la future CDAC alors qu'ils en auront, à travers le volet "urbanisme commercial", défini les grandes orientations au niveau du Bassin de Vie.

Au vu de l'expérience caennaise, il s'agirait d'un véritable "retour en arrière" car au sein de cette commission, aucun membre n'aura délégué pour faire part de la compatibilité de la demande d'autorisation avec les orientations du SCoT ou celles de la Charte d'Urbanisme Commercial lorsqu'elle existe.

Aussi, il apparaît nécessaire que le représentant de l'intercommunalité dans la CDAC soit le Président du Syndicat en charge du SCoT ou, à défaut, le Président de l'E.P.C.I. dont est membre la commune d'implantation.

Au delà, se pose la question de l'élaboration des Schémas de Développement Commercial (SDC). Là aussi, et, pour les raisons évoquées dans le présent courrier, ils doivent être regardés à l'échelle d'un territoire pertinent et il faut se féliciter que le projet de réforme envisage cette élaboration à l'échelle du Syndicat de Pays, le SCoT pouvant également constituer un territoire de référence.

Depuis 20 ans, le territoire de notre Syndicat a constitué un véritable laboratoire permettant l'expérimentation de nouvelles formes de gouvernance: gestion d'un Schéma Directeur, participation à la CDEC, approbation d'une Charte d'Urbanisme Commercial, élaboration d'un SCoT. J'ajouterai que cette évolution s'est faite sans à-coups, de manière unanime, par adhésion volontaire.

A l'heure où l'empilement des structures et des collectivités locales interpelle de plus en plus les élus mais aussi les citoyens, la prochaine réforme de l'urbanisme commercial ne peut, compte tenu des enjeux, que s'appuyer sur les nouveaux territoires et sur les structures qui les portent.

Restant à votre disposition pour évoquer avec vous cette importante réforme, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments les meilleurs. *et amicaux*

Le Président,  
Député du Calvados,  
Maire de Caen,



**Brigitte LE BRETHON.**

**Monsieur Renaud DUTREIL**  
Ministre des Petites et Moyennes Entreprises,  
du commerce, de l'artisanat  
et des professions libérales  
80 rue de Lille  
75007 PARIS